Envoyé en préfecture le 27/06/2022
Reçu en préfecture le 27/06/2022
Affiché le 27/06/2022
ID : 078-217800762-20220624-DELIB2022_022-DE

République Française
Département Yvelines
Commune de Boissets

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/06/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Vote
A l'unanimité Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie
Le : 24/06/2022
Et
Publication ou notification du : 24/06/2022

L'an 2022, le 24 Juin à 20:30, le Conseil Municipal s'est réuni, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAILLIER Thierry, MAIRE, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux membres du Conseil Municipal le 14/06/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie 14/06/2022.

Présents : M. MAILLIER Thierry, MAIRE, Mmes : GOMBERT Gwendoline, QUÉRÉ Valérie, SIVY Sylvie, MM : AHOUANSOU Guillaume, GEFFROY Laurent, GRONDIN Yohan, GROSSE Daniel, VALLEE Vincent

Absent(s) ayant donné procuration : M. BOUYSSOU Patrick à M. MAILLIER Thierry
Absent(s) : M. THOMAS Ludwig

A été nommée secrétaire : M. GROSSE Daniel

DELIB2022_022 – TARIF DES CONCESSIONS, DU COLOMBARIUM ET DU JARDIN DU SOUVENIR.

Le Conseil Municipal,

Considérant la construction d'un colombarium dans le cimetière communal,
Considérant qu'il convient de déterminer les tarifs de concession des cases de ce colombarium, du jardin du souvenir et de revoir simultanément celui des concessions,
Etant rappelé que la concession se fait par case de colombarium, une case pouvant contenir une à deux urnes.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide de fixer les tarifs suivants :

Désignation	Tarifs
Concession 30 ans	250,00
Concession 50 ans	400,00
Case colombarium 10 ans	300,00
Case colombarium 20 ans	400,00
Case colombarium 30 ans	600,00
Case colombarium 50 ans	800,00
Jardin du souvenir, dispersion des cendres	100 € plaque prévue pour apposer le nom - marquage à la charge de la famille.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En Mairie, le 27.06.2022
Le Maire
T. MAILLIER

MAIRIE DE BOISSETS
78910

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355